

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : *1193* Société : *R.A.M*

Actif Pensionné(e) Autre :

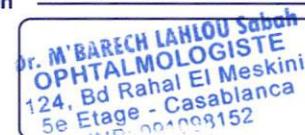
Nom & Prénom : *JELLOUL HAFI*

Date de naissance : *1847*

Adresse : *Blc. R N° 3 Dzroua*

Tél. : *06.55.26.81.55* Total des frais engagés : *3379.10* Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : *21/11/2022*

Nom et prénom du malade : *N. Belfekui El Aïdat EP JELLOUL*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Amiodarone + R. by Te OR*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Dzroua* Le : *18/11/2022*

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/10/2022	Ca	270 DH		Dr. M'BARECH LAROU Sabah OPHTALMOLOGISTE 124 Bd Raha El Meskini 50000 TUNISIE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie principale de Dardouf Blok UN 5322 Tél: 05 22 53 22	17/10/2022	129,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
02049176			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Nitida Optic s.a.r.l Riad Al Oulfa Groupe 6, Imme. E Magasin n°204 - Casablanca GSM : 05.40.14.93.69	17/10/2022					3000,00

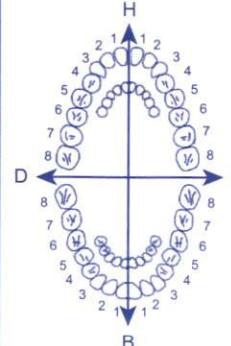
NITIDA OPTIC
Opticien Optométriste
65007357

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

سرز - برش لحلو صباح
Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Chirurgie Oculaire
Lentilles de Contact
Laser - Angiographie

INP : 091098152



00162512500060



الدكتور لحلونور اليقين
Dr LAHLOU Nourelyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Ancien Médecin Chef et Chef de Service
à l'Hôpital Omar Idrissi Fés
Chirurgie des Paupières et annexes
Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



00162621600091

Casablanca, le 17/01/2022

Dr Belfakru el Aïdia ep. Jeloul.

54,10



Qasabat el Mekka 39 k

75,00

- Lensoptica



pharmacie PRINCIPALE DEROUA
BLOC U7 au 2 au 82
Tél. 05 22 53 20 83

129,10

NET

LOTI

FABI

HT775
11-2021
10-2023

LEVOPHTA 0.05%
ZENTH PHARMA
AMM N° 728/160MP/21/N/R
6118001270354



PPV : 75,00 DHS

Dr. NURELYAKINE LAHLOU Sabah
OPHTHALMOLOGISTE
24, Bd Rahal El Meskini
Etage - Casablanca

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120
entre MARJANE Liberté, L'OREAL et la Maisons VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@gmail.com
en cas d'urgences appelez 0665 07 33 13

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Chirurgie Oculaire

Lentilles de Contact

Laser - Angiographie

INP : 091098152



00162512500060



Casablanca, le

17/10/2022

الدكتور لحلو نور اليقين

Dr LAHLOU Nourelyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Ancien Médecin Chef et Chef de Service

à l'Hôpital Omar Idrissi Fès

Chirurgie des Paupières et annexes

Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



001626216000091

N. Belfakhi el Aida ep. JELLOU.

PD = 65 mm

Lettre Vision du Rm + monture

OD: (30', -0,50) + 2,25

Or: (80', -0,75) + 2,10

Lettre Vision de R' additif + 2,75

OD (30', -0,50) + 5

Or (80', -0,75) + 5,25

M. BARECHE LAHLOU Sabah
OPHTALMOLOGISTE
124 Bd Rahal el Meskini

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120

entre MARJANE Liberté, L'OREAL et la Maisons VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@gamil.com

en cas d'urgencesappelez 0665 07 33 13

NITIDA OPTIC

Riad Oulfa Gh 6 IMM E8 MAG 204-CASA-

ICE: 000010525000035 INP: 095007357

FACTURE N° : 00.400203 /2022

Casablanca, le 17/10/2022

Mr/Mme/Mlle : BELJAKRI ELADDA FELLOU

N° de Nomenclature :
Docteur : MBAREKITE LATLOU SABAH

2)

Monture :	<u>épicerie fram v. l. et v. R</u>	<u>1400,-</u>
Verres V L :	<u>2,50</u> 2,50 <u>anti reflets</u>	
OD :	<u>(30-0,50) +2,25</u>	<u>500,-</u>
OG :	<u>(80-0,70) +2,50</u>	<u>500,-</u>
Add :		
Verres V P :	<u>2,50</u> 2,50 <u>Blanc</u>	
OD :	<u>(30-0,50) +5,-</u>	<u>300,-</u>
OG :	<u>(80-0,50) +5,25</u>	<u>300,-</u>
<i>Nitida optic s.a.r.l</i> Riad Oulfa Groupe 6, Imm E8 Magasin n° 204 Casablanca GSM : 05.40.14.93.69		<u>3000,-</u>
TOTAL:		

Arrêtée la présente facture à la somme de :en espèce.....

Quatre milleDirhams.....